Papers

Conditions générales

Papers App Ltd · papers.mt · Version du 24 novembre 2026

Article 1 — Identification et objet

1.1. Le site papers.mt et l'application Papers (ensemble, la « **Plateforme** ») sont édités par **Papers App Ltd**, société de droit maltais immatriculée au Malta Business Registry sous le numéro **C112488**, dont le siège est situé Soho The Strand, Fawwara Building, Unit S099, Triq l-Imsida, Gzira GZR 1401, Malte (« **Papers** »). Contact : mt@papers.mt.
1.2. Les présentes conditions générales (les « **Conditions** ») régissent l'utilisation de la Plateforme et la commande de tout service proposé sur celle-ci (les « **Services** ») par toute personne physique ou morale qui crée un compte ou passe commande (le « **Client** »).

1.3. Le Client accepte les Conditions en cochant la case prévue à cet effet lors de la création de son compte ou de sa commande. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Elle reste accessible à tout moment sur la Plateforme et peut être téléchargée.

1.4. Les conditions propres à une offre, affichées avant la commande (contenu, prix, délais), complètent les Conditions et prévalent sur elles en cas de contradiction.

Article 2 — Nature des Services

2.1. Une plateforme technologique et un intermédiaire. Papers met à la disposition du Client un outil en ligne qui collecte les informations et pièces nécessaires à la création et à la gestion de sa société, les transmet aux partenaires agréés de Papers et permet au Client de suivre l'avancement de son dossier.
2.2. Papers n'est pas un cabinet d'avocats. Papers n'exerce pas la profession d'avocat (*advocate*) ni de *legal procurator* à Malte ou ailleurs. Les modèles, informations et contenus de la Plateforme sont de nature générale. Ils ne constituent ni un conseil juridique, fiscal ou comptable, ni une analyse de la situation personnelle du Client, qui est invité à consulter un professionnel indépendant pour toute question de cette nature.

2.3. Intermédiaire numérique et fournisseur de technologie. Papers agit exclusivement en tant qu'intermédiaire numérique et fournisseur de technologie. Papers n'est pas agréé par la Malta Financial Services Authority (MFSA) au titre du *Company Service Providers Act* (Cap. 529) et n'accomplit aucune activité réglementée. Les activités réglementées — constitution de la société auprès du Malta Business Registry, mise à disposition d'un secrétaire de société — sont menées exclusivement, en leur nom et sous leur propre agrément, par des prestataires de services aux sociétés (*company service providers*) dûment agréés par la MFSA, avec lesquels Papers collabore. Le prestataire chargé du dossier du Client est désigné le « **Partenaire agréé** ».

2.4. Papers, interlocuteur unique. Le Client commande, paie et suit l'ensemble des Services sur la Plateforme, et Papers est son interlocuteur unique. Le Client accepte que Papers transmette son dossier au Partenaire agréé, qui accomplit les activités réglementées après ses propres vérifications d'identité et anti-blanchiment et peut, à cette fin, contacter directement le Client. Les tiers vers lesquels le Client est seulement orienté (banques, établissements de paiement : article 5.4) fournissent leurs services en leur nom et selon leurs propres conditions.

2.5. Aucune garantie de résultat. L'immatriculation de la société, l'acceptation d'une location de bureau ou l'ouverture d'un compte bancaire dépendent de décisions de tiers (Malta Business

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales

Registry, Partenaire agréé, Bailleur, banques), notamment à l'issue de leurs contrôles d'identité et anti-blanchiment. Papers ne garantit pas ces décisions.

Article 3 — Qualité du Client

3.1. Les Services s'adressent aux sociétés et aux personnes qui créent ou gèrent une société.
3.2. Lors de la commande, le Client indique s'il agit :

1. en qualité de professionnel, s'il est une personne morale ou une personne physique qui exerce déjà une activité économique ou professionnelle indépendante dans le cadre de laquelle la commande s'inscrit (le « **Client professionnel** ») ;
2. en qualité de consommateur dans les autres cas, notamment s'il est une personne physique qui crée une société sans exercer déjà une telle activité (le « **Client consommateur** »).

3.3. Le Client garantit l'exactitude de cette déclaration. Les stipulations des Conditions propres au Client consommateur ne s'appliquent qu'à lui.
3.4. Une fois la société immatriculée, l'abonnement de comptabilité souscrit pour elle est conclu en son nom, et la location de bureau est conclue au nom de la société, y compris lorsqu'elle est encore en formation. La société a la qualité de Client professionnel. Le Client déclare avoir le pouvoir de l'engager et s'engage à lui faire reprendre les engagements pris pour son compte avant son immatriculation.

Article 4 — Compte du Client

4.1. Pour commander, le Client crée un compte en fournissant des informations exactes, complètes et à jour. Le Client personne physique doit être majeur et capable de contracter.
4.2. Les identifiants du Client sont personnels et confidentiels. Toute action réalisée depuis son compte est réputée faite par lui. Le Client signale sans délai à Papers toute utilisation non autorisée.

Article 5 — Description des Services

Le contenu exact de chaque offre (livrables, délais indicatifs, frais inclus) est décrit sur sa page avant la commande.
5.1. Création de société (paiement unique). Le Client remplit le questionnaire en ligne et téléverse les pièces demandées. Papers transmet le dossier au Partenaire agréé, qui réalise les contrôles requis, établit les documents de constitution et dépose la demande d'immatriculation auprès du Malta Business Registry. Une fois la société constituée et régulièrement immatriculée, le Partenaire agréé fournit les statuts (*Memorandum and Articles of Association*) et le certificat d'immatriculation (*Certificate of Incorporation*), mis à la disposition du Client sur la Plateforme. Le Client reste seul responsable des choix exprimés dans le questionnaire (forme, capital, objet, associés, dirigeants).

5.2. Comptabilité (abonnement mensuel). L'abonnement comprend les prestations décrites dans l'offre choisie. Elles sont réalisées, au moyen du logiciel comptable intégré à la Plateforme, par un cabinet comptable indépendant avec lequel Papers collabore, enregistré auprès de l'Accountancy Board de Malte, qui intervient en son nom et sous sa propre responsabilité professionnelle (le « Cabinet comptable »). Papers n'exerce pas la profession de comptable et ne fournit aucun conseil comptable ou fiscal : il met à disposition la Plateforme et le logiciel, assure la relation avec le Client et encaisse le prix de l'abonnement. Le Client reste responsable de la transmission complète et dans les délais de ses pièces comptables. Les missions réservées par la loi maltaise à des professionnels habilités, notamment l'audit légal des comptes, sont exclues ou confiées à un professionnel habilité qui intervient sous sa propre responsabilité.

5.3. Location de bureau (siège social). L'offre consiste exclusivement en la location d'un poste de travail dans un centre d'affaires à Malte, où la société cliente peut fixer son siège social. Le contrat de location est conclu au nom de la société cliente avec un bailleur partenaire de Papers (le « **Bailleur** »).

Le Client donne mandat à Papers, au nom de la société, de signer le contrat de location, de recevoir les factures du Bailleur, de régler le loyer et de traiter toute question relative à la location avec le Bailleur. Papers est l'interlocuteur unique du Client pour ce service.

La société cliente conserve les droits que lui donne le contrat de location, notamment l'accès au poste de travail et aux espaces partagés du centre selon les modalités de réservation prévues, et le retrait de son courrier sur place. Ni le Bailleur ni Papers n'ouvrent, ne numérisent ou ne réexpédient le courrier, et ni l'un ni l'autre n'assure de prise d'appels. Le Bailleur n'accepte pas les envois recommandés. Le contrat de location régit seul l'usage du bureau.

5.4. Services de tiers. La Plateforme peut mettre le Client en relation avec des tiers, par exemple une banque ou un établissement de paiement pour l'ouverture d'un compte professionnel. Ces tiers décident seuls de l'acceptation de la demande du Client, selon leurs propres conditions.

Article 6 — Commande, prix et paiement

6.1. La commande est ferme lorsque le Client clique sur le bouton « Commander et payer » et que le paiement est accepté, sous réserve du droit de rétractation du Client consommateur (article 8). Le Client reçoit une confirmation par courriel.
6.2. Les prix sont ceux affichés sur la Plateforme au jour de la commande, en euros. Ils précisent s'ils s'entendent hors taxes ou toutes taxes comprises, et si les droits et frais d'immatriculation dus au Malta Business Registry sont inclus ou facturés en sus.

6.3. Papers facture et encaisse l'intégralité du prix, y compris la part rémunérant les activités réglementées du Partenaire agréé, qu'il lui reverse dans le cadre de leur collaboration, ainsi que le prix de la location de bureau. Ce prix comprend le loyer, que Papers règle au Bailleur en son nom pour le compte de la société cliente, et la rémunération de Papers pour la gestion de la location.

6.4. L'abonnement de comptabilité est prélevé chaque mois, d'avance, sur le moyen de paiement enregistré. Le prix de la location de bureau est payé à Papers d'avance, pour chaque période de douze (12) mois. En cas d'échec de paiement non régularisé dans les quinze (15) jours d'une relance, Papers peut suspendre les Services concernés, et le Bailleur peut suspendre l'accès au bureau dans les conditions du contrat de location.

6.5. Si le dossier de création est refusé par le Partenaire agréé avant tout dépôt auprès du Malta Business Registry pour une raison qui n'est pas imputable au Client, Papers lui rembourse le prix, déduction faite de la somme de six cents (600) euros au titre des vérifications déjà effectuées. Aucun remboursement n'est dû si le refus résulte d'informations inexactes ou incomplètes, ou d'un échec des contrôles d'identité et anti-blanchiment.

Article 7 — Abonnements : durée et résiliation

7.1. L'abonnement de comptabilité est conclu pour une durée d'un (1) mois, renouvelée automatiquement de mois en mois, sauf durée d'engagement différente indiquée dans l'offre. La location de bureau est conclue pour une durée ferme de douze (12) mois, payable d'avance et non remboursable. Elle est renouvelée automatiquement pour la même durée, sauf avis de non-renouvellement adressé à Papers, depuis le compte du Client ou par courriel, au moins quarante-cinq (45) jours avant son échéance. Papers le transmet au Bailleur.

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales

7.2. Le Client peut résilier l'abonnement de comptabilité à tout moment depuis son compte ou par courriel, au moins quinze (15) jours avant la fin du mois en cours. La résiliation prend effet à la fin de ce mois. Le mois commencé reste dû et n'est pas remboursé.

7.3. À la fin de la location, quelle qu'en soit la cause, le Client transfère le siège social de la société et dépose la formalité correspondante auprès du Malta Business Registry dans un délai de quatorze (14) jours. À défaut, le Bailleur peut appliquer les pénalités prévues par le contrat de location et informer le Malta Business Registry que la société n'est plus autorisée à utiliser l'adresse. Ces pénalités restent à la charge de la société cliente, et Papers peut les lui refacturer s'il les a réglées.

7.4. Papers peut modifier le prix de la location de bureau à chaque renouvellement, en prévenant le Client au moins soixante (60) jours avant l'échéance. Le Client qui refuse ce nouveau prix peut ne pas renouveler.

Article 8 — Droit de rétractation

8.1. Client professionnel. Le Client professionnel ne dispose d'aucun droit de rétractation. Sa commande est ferme et définitive, sous réserve de l'article 6.5 (refus du dossier) et de la faculté de résilier les abonnements à l'échéance mensuelle (article 7).
8.2. Client consommateur : principe. Le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans motif, conformément aux *Consumer Rights Regulations* (S.L. 378.17).

8.3. Exécution immédiate et perte du droit. En validant sa commande, le Client consommateur demande expressément que Papers commence à exécuter le Service sans attendre la fin du délai de rétractation. Il reconnaît qu'il perdra son droit de rétractation dès que le Service aura été pleinement exécuté. Le Service de création de société est pleinement exécuté lorsque la demande d'immatriculation a été déposée auprès du Malta Business Registry.

8.4. Rétractation avant l'exécution complète. Si le Client consommateur se rétracte avant ce moment, Papers lui rembourse les sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours, déduction faite d'un montant proportionnel aux prestations déjà fournies à la date de la rétractation.

8.5. Modalités. Le Client consommateur exerce son droit par toute déclaration dénuée d'ambiguïté adressée à mt@papers.mt, le cas échéant au moyen du formulaire figurant en annexe. Papers en accuse réception sans délai sur un support durable.

8.6. Abonnements. L'abonnement de comptabilité conclu au nom de la société immatriculée (article 3.4) ne donne pas lieu à rétractation. La location de bureau est régie par le contrat conclu entre la société et le Bailleur, et non par le présent article.

Article 9 — Obligations du Client

9.1. Le Client garantit l'exactitude, la sincérité et la complétude des informations et documents qu'il transmet. Papers les transmet tels quels au Partenaire agréé et ne les vérifie pas sur le fond.
9.2. Le Client répond aux demandes de vérification d'identité et anti-blanchiment (KYC) de Papers et du Partenaire agréé, notamment sur les bénéficiaires effectifs et l'origine des fonds. À défaut, le dossier ne peut pas avancer.

9.3. Le Client s'interdit d'utiliser la Plateforme à des fins illicites ou frauduleuses, d'y transmettre des documents falsifiés, d'en perturber le fonctionnement ou d'en copier ou décompiler le logiciel.

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales

9.4. Le Client qui saisit sur la Plateforme les données personnelles d'autres personnes (associés, administrateurs, secrétaire, bénéficiaires effectifs) déclare y être autorisé. Il s'engage à les informer de ce traitement et à leur communiquer la Politique de confidentialité de Papers.

Article 10 — Responsabilité

10.1. Papers est tenu d'une obligation de moyens pour la fourniture de la Plateforme. Des interruptions pour maintenance ou incident peuvent survenir.
10.2. Papers n'est pas responsable :

- des conséquences d'informations ou de documents inexacts, incomplets ou tardifs fournis par le Client ;
- des décisions et délais du Malta Business Registry, des banques et des autres autorités ou tiers ;
- du refus d'un dossier par le Partenaire agréé à l'issue de ses contrôles d'identité et anti-blanchiment, ni des services du Bailleur, qui en répond seul en vertu du contrat de location, ni des services des tiers vers lesquels le Client est seulement orienté (article 5.4) ;
- des choix juridiques, fiscaux et de gestion réalisés par le Client pour sa société.

10.3. Dans tous les cas, la responsabilité de Papers est limitée aux dommages directs et au montant effectivement perçu par Papers pour son propre service au titre de la commande concernée au cours des six (6) mois précédant la réclamation. Les dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou d'opportunité, sont exclus. Ces limites ne s'appliquent pas en cas de faute lourde, de dol ou de dommage corporel, ni dans la mesure où elles seraient contraires aux droits impératifs du Client consommateur.
10.4. Chaque Partenaire agréé répond seul des activités réglementées qu'il accomplit. Papers répond de la bonne exécution de ses propres obligations : le fonctionnement de la Plateforme, la collecte des informations et pièces du Client et la transmission complète et diligente du dossier au Partenaire agréé.

Article 11 — Suspension et résiliation par Papers

Papers peut suspendre ou résilier le compte du Client et les Services, après notification par courriel, en cas de manquement grave aux Conditions, de défaut de paiement (article 6.4), d'échec des contrôles KYC ou de demande d'une autorité. Les sommes dues restent exigibles.

Article 12 — Propriété intellectuelle

La marque Papers, le logo, le logiciel, les modèles et les contenus de la Plateforme appartiennent à Papers App Ltd. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et non exclusif, limité à la durée des Services. Les documents générés pour la société du Client peuvent être librement utilisés par elle.

Article 13 — Données personnelles

13.1. Papers traite les données personnelles du Client conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement RGPD » et au *Data Protection Act* maltais (Cap. 586), comme expliqué dans la Politique de confidentialité accessible depuis le lien suivant : https://papers.mt/legal/confidentialite/. Les données nécessaires à l'exécution de la commande sont transmises au Partenaire agréé et aux autres partenaires concernés, qui les traitent pour leur propre compte, notamment pour leurs obligations anti-blanchiment.

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales

13.2. Comptabilité de la société cliente. Pour l'abonnement de comptabilité, le Cabinet comptable et Papers, qui fournit le logiciel comptable et son hébergement, traitent les données personnelles figurant dans les pièces comptables de la société cliente (identité, coordonnées, données de facturation et de rémunération de ses salariés, clients et fournisseurs), pendant la durée de l'abonnement. Ils agissent en qualité de sous-traitants au sens de l'article 28 du RGPD, la société cliente étant responsable du traitement. Le Cabinet comptable reste responsable du traitement distinct pour les données nécessaires à ses propres obligations professionnelles et de lutte contre le blanchiment. Papers s'engage, et impose au Cabinet comptable de s'engager, à :

1. ne traiter ces données que pour tenir la comptabilité de la société cliente et sur ses instructions documentées, les Conditions et l'offre souscrite valant instructions ;
2. soumettre à une obligation de confidentialité les personnes autorisées à les traiter ;
3. mettre en œuvre les mesures de sécurité prévues à l'article 32 du RGPD ;
4. ne recourir à un sous-traitant ultérieur (notamment l'hébergeur de la Plateforme) qu'en lui imposant les mêmes obligations, et informer la société cliente de tout ajout ou remplacement, celle-ci pouvant s'y opposer en résiliant l'abonnement sans frais ;
5. ne transférer ces données hors de l'Union européenne qu'avec les garanties prévues par le RGPD ;
6. aider la société cliente à répondre aux demandes d'exercice des droits et, le cas échéant, à réaliser une analyse d'impact ;
7. lui notifier toute violation de données dans les meilleurs délais et au plus tard quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance ;
8. à la fin de l'abonnement, restituer les données à la société cliente puis les supprimer dans un délai de trois (3) mois, sauf obligation légale de conservation ;
9. mettre à sa disposition les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations et permettre des audits, à ses frais et moyennant un préavis raisonnable.

Article 14 — Dispositions finales

14.1. Modification. Papers peut modifier les Conditions. Les nouvelles Conditions s'appliquent aux nouvelles commandes et, pour les abonnements en cours, trente (30) jours après leur notification au Client par courriel. Le Client peut résilier sans frais pendant ce délai.
14.2. Réclamations. Toute réclamation est adressée à mt@papers.mt. Papers y répond dans un délai de quinze (15) jours ouvrés.

14.3. Langue. Les Conditions sont rédigées en français. Les versions proposées dans d'autres langues sont des traductions automatiques fournies à titre informatif. En cas de divergence, la version française prévaut.

14.4. Droit applicable et juridiction. Les Conditions sont régies par le droit maltais. À défaut d'accord amiable, tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Malte. Le Client consommateur conserve toutefois la protection des dispositions impératives de la loi de sa résidence habituelle et le droit de saisir les juridictions du lieu de son domicile.

Dernière mise à jour : 24 novembre 2026

Annexe — Formulaire de rétractation (Client consommateur uniquement)

À l'attention de Papers App Ltd, Soho The Strand, Fawwara Building, Unit S099, Triq l-Imsida, Gzira GZR 1401, Malte — mt@papers.mt
Nom du Client : .....

Adresse du Client : .....

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur le Service de création de société, commandé le .....

Date : .....

Signature (uniquement en cas de notification sur papier) :

.....

© 2026 Papers App Ltd. · Conditions générales